



Asmae - Association Sœur Emmanuelle
Lettre d'information bimestrielle n°3 - Septembre 2009

« Dis-moi pourquoi tu joues ? » : l'importance du jeu dans le développement de l'enfant

Tous les enfants du monde jouent. C'est par le jeu qu'ils découvrent le monde, se familiarisent avec la vie en société, testent leurs limites, grandissent. Mais pourquoi jouent-ils ? Que leur apporte le jeu ?

Le jeu a une place primordiale dans la vie de l'enfant et un rôle essentiel pour son développement. Aujourd'hui, le droit de jouer est un droit fondamental de tous les enfants, reconnu par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989. Consciente de cette réalité, Asmae – Association sœur Emmanuelle intègre le jeu dans ses projets avec les enfants défavorisés.

C'est en 2002 que l'association Kanlungan Sa Erma, l'un de nos partenaires aux Philippines, a identifié chez les enfants le besoin de jouer. Depuis, des temps d'activités ont été mis en place mais le manque de personnel ne permet pas toujours un rythme régulier. En juillet dernier, un chantier de solidarité a été organisé pour proposer aux enfants davantage d'activités ludiques et permettre au personnel de Kanlungan de souffler un peu, tout en apprenant de nouvelles pratiques.

Cinq bénévoles Asmae sont donc partis accompagner l'équipe sur leurs programmes d'intervention dans la rue et dans leurs différents centres d'accueil. Au programme : chants, danses, jeux de groupe et activités manuelles - pâte à sel et peinture sur T-shirts mais aussi fabrication de boîtes, de jeux de sociétés, de masques, de marionnettes, de bracelets & colliers et même atelier cuisine avec les crêpes à l'honneur ! Les grands gagnants : les crocodiles en perle, une activité que Kanlungan envisage de développer dans le cadre de ses activités génératrices de revenus mises en place pour les enfants. Le mois de juillet est particulièrement pertinent pour ce chantier d'animation dans le centre d'accueil temporaire qui accueille à cette époque de nouveaux enfants. Cela permet à Kanlungan d'apprendre à connaître chaque enfant au travers d'activités récréatives.

Grandir en s'amusant

Le jeu est avant tout une activité récréative, naturelle. Tous les enfants jouent spontanément. Le seul objectif recherché consciemment dans le jeu est le plaisir qu'il leur procure : ils rient, s'amusent, créent un monde imaginaire dans lequel ils oublient un instant la réalité qui les entoure.



Crédit : Georges Saillard

Le jeu est un outil indispensable pour son développement global et harmonieux. Il encourage l'éveil de l'enfant à toutes les étapes de son évolution. Grâce à lui, il appréhende le monde progressivement, découvre et comprend son environnement.

L'enfant se construit par le jeu, qui est à l'origine de la plupart des apprentissages. Il permet avant tout à l'enfant de découvrir son corps, ses capacités physiques en termes de motricité, de force et de limites.

Mais au-delà du plan psychomoteur, il favorise le développement intellectuel de l'enfant : concentration, langage, attention et analyse. L'enfant se découvre aussi lui-même. En jouant il apprend à accepter les autres. Il développe son esprit d'équipe, le respect des règles, la solidarité. Enfin, sur le plan affectif, l'enfant utilise le jeu pour exprimer ses peurs, se débarrasser de son agressivité, de ses tensions. Il apprend à accepter la réalité et à construire son futur. Mais surtout, l'enfant construit sa personnalité.



Crédit : Georges Saillard

Ces apprentissages sont progressifs. Jusqu'à trois ans, l'enfant développe seulement sa motricité. Dès quatre ans, l'enfant exerce son imagination et sa créativité dans le jeu. Ce n'est qu'à partir de sept ans que l'enfant intègre des règles du jeu. Il fait alors l'apprentissage de la vie sociale et apprend à maîtriser les règles de la vie en société.

Passer par le jeu pour apprendre

Selon le psychosociologue Jean Esptein (*spécialiste de l'enfance et auteur de nombreux ouvrages sur le développement de l'enfant, ndlr*), « l'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue ». Or à Madagascar, comme dans beaucoup de pays à travers le monde, la méthode classique d'enseignement est généralement basée sur la répétition, suivant le programme officiel très théorique et peu axé sur la réalité des enfants.



Crédit : Florence Gogéon

La méthode de la « famille Voyelle » est née de la volonté de rendre l'enseignement plus interactif grâce au jeu. Simple et adaptée aux tout petits, elle leur permet de découvrir l'alphabet de manière ludique. La famille Voyelle se compose de Madame A, de Monsieur O et de leurs enfants : le petit garçon I et la petite fille E. Elaborée à Madagascar par nos partenaires malgaches AIC et CPM avec l'appui d'Asmae, les enseignants ont mis au point des outils pédagogiques participatifs autour de la famille Voyelle.

Chaque personnage est représenté par une marionnette en papier. Divers objets, une histoire ainsi qu'une comptine lui sont associées, dans lesquelles la sonorité propre à chaque lettre est accentuée et valorisée. Autour de chaque personnage, de nombreux exercices peuvent être développés : atelier d'écriture, chansons, récitation, invention d'histoires, etc. Ces activités permettent divers apprentissages tels que la motricité, le langage, la mémorisation, le graphisme.

Cette méthode favorise l'éveil de l'enfant et la familiarisation – à travers le jeu - avec les lettres « a,e,i,o ». Il en reconnaît le son, l'écriture, fait le lien entre les deux et les mémorise. L'enfant est ainsi préparé à la lecture et à l'écriture. Cette méthode stimule également la participation de l'enfant, aiguise sa curiosité. Par le plaisir qu'il prend à découvrir le jeu, l'enfant développe son désir d'apprendre. En jouant, il est mis en confiance. Un climat d'apprentissage favorable se met en place. Les activités ludiques d'éveil participent à faire aimer l'école aux enfants et donc à diminuer l'abandon scolaire.



Crédit : Florence Gogéon

Le jeu, un droit pour tous les enfants

Le jeu a donc une place primordiale dans la vie de l'enfant et un rôle essentiel pour son développement. C'est aujourd'hui un droit fondamental de tous les enfants, reconnu par la communauté internationale. L'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1989, affirme que tout enfant a « le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge » et encourage « l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives (...) dans des conditions d'égalité. ».

Parce que cette réalité est d'autant plus importante pour les enfants démunis, Asmae s'attache à développer les actions éducatives par le jeu dans ses projets sur le terrain.

Mady Chanrion